

MINISTERE DE LA SANTE

.....
CABINET

BURKINA FASO

Unité-Progress-Justice

Arrêté N°2016...../MS/CAB
Portant nomination du Coordonnateur
du Projet de construction de CSPS-CM

LE MINISTRE DE LA SANTE



Vu la Constitution ;

Vu le Décret n° 2016-001/PRES du 06 janvier 2016 portant nomination du
Premier Ministre ;

Vu le décret n°2016-003/PRES- /PM du 12 janvier 2016 portant
composition du gouvernement ;

Vu le décret n°2015-663/PRES/PM/MS du 22 mai 2015 portant
organisation du Ministère de la santé.

Sur proposition du Secrétaire général du Ministère de la santé

ARRETE

Article 1 : Monsieur **SANGLA Daouda, Matricule 210 420 W**, Administrateur
des hôpitaux et des services de santé est nommé Coordonnateur du Projet de
construction de CSPS-CM.

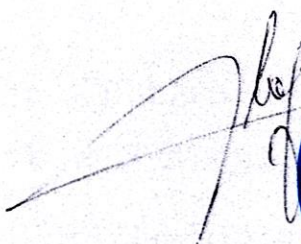
Article 2 : Le Secrétaire général, le Directeur général des études et des
statistiques sectorielles sont chargés chacun en ce qui le concerne de
l'application des dispositions du présent arrêté.

Article 3 : Le présent arrêté abroge toutes dispositions antérieures contraires et prend effet pour compter de la date de prise de service de l'intéressé en sa qualité susnommée, sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Ampliations :

- CAB//MS
- SG/MS
- Toutes Directions centrales/MS
- Toutes DRS
- Tous services rattachés/MS
- DCMEF
- PTF concernés
- Intéressé
- Journal Officiel
- Archives/Chrono

Ouagadougou le, 09 FEV 2016




Docteur Smaïla OUEDRAOGO